

# PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE



Notre-Dame de France - Saint Jean-Baptiste - Saint Michel - Sacré-Cœur - N.D de l'Assomption  
Col de Villefranche Saint-Jean-Cap-Ferrat Villefranche Beaulieu Èze

## NOUS PRIONS POUR LA PAIX DANS LE MONDE

**19 NOVEMBRE 2023 – XXXIII DIMANCHE ORDINAIRE**

**1<sup>ère</sup> lecture :** « Ses mains travaillent volontiers » (Pr 31, 10-13.19-20.30-31)

**Psaume :** Ps 127 (128), 1-2, 3, 4-5

**2<sup>ème</sup> lecture :** « Que le jour du Seigneur ne vous surprenne pas comme un voleur »  
(1 Th 5, 1-6)

**Évangile :** « Tu as été fidèle pour peu de choses, je t'en confierai beaucoup »  
(Mt 25, 14-30)

## LA VIE DE NOTRE DIOCESE

**À la suite de différents dysfonctionnements dans le diocèse concernant les questions financières liées aux prêtres, un petit rappel semble nécessaire.**

1- Tous les prêtres diocésains exerçants dans le diocèse reçoivent le même traitement, quel que soit leur ministère : curés, vicaires, évêque, prêtres originaires du diocèse ou présents comme "*fidei donum*". Tous les prêtres ont aussi les mêmes avantages en nature : logement gratuit, charges en partie remboursées, frais de déplacement pris en compte... Tous les prêtres doivent reverser au diocèse l'argent perçu dans le cadre pastoral, afin de respecter l'équité de traitement ; le diocèse donne ainsi les moyens de subsistance à chaque prêtre. C'est le *Denier de l'Église* seul qui permet au diocèse de faire vivre les prêtres exerçant leur ministère dans les Alpes-Maritimes : merci à tous ceux qui y participent de leur fidélité, si importante pour le diocèse.

2 – Aucune quête ou souscription ne peut être réalisée pour un prêtre. Si cela est légitime, une souscription pour offrir un cadeau raisonnable (et non de l'argent) en fin de mission peut être organisée sous l'autorité du curé ou du doyen (si le curé est concerné). En cas de nécessité pastorale, le diocèse peut faire un prêt à 0% aux prêtres, selon des règles précises vues avec le Commissaire aux comptes.

3- De même, aucune quête ou souscription ne peut être initiée en paroisse, sans l'accord du curé ou du doyen (si le curé est concerné), même s'il s'agit d'une œuvre missionnaire ou de charité.

Merci à chacun de nous aider à respecter ces mesures diocésaines. Que chacun soit une nouvelle fois vivement remercié de sa participation au Denier.

+Jean-Philippe Nault  
Évêque de Nice

## LA VIE DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE

### LA JOURNÉE MONDIALE DES PAUVRES

Le pape François nous a envoyé le message « **Ne détourne ton visage d'aucun pauvre** » (Tb 4, 7), que vous pouvez retrouver sur :

<https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/poveri/documents/20230613-messaggio-vii-giornatamondiale-poveri-2023.html>

## LA VIE DE L'ÉGLISE EN FRANCE

### JOURNÉE NATIONALE DU SECOURS CATHOLIQUE

Nous pouvons aider le Secours Catholique à remplir sa mission auprès des démunis en leur faisant un don.

## LA VIE DE NOTRE PAROISSE DU 20/11/2023 AU 26/11/2023

### SECRETARIAT PAROISSIAL

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h/12h – 14h/17h. Fermé le mercredi

### TEMPS DE PRIÈRE/ADORATION DU SAINT SACREMENT

Lundi 17h30 – Col de Villefranche - Groupe de prière

Mercredi 18h00 – Beaulieu - Groupe de prière

Jeudi 17h30 - Villefranche

Vendredi 17h30 – Beaulieu

## SACREMENTS

### BAPTÊME

Si vous souhaitez, vous ou un membre de votre famille, faire baptiser un bébé, veuillez vous inscrire auprès du secrétariat au plus tard 3 mois avant la date souhaitée. N'oubliez pas de faire le bon choix du parrain et de la marraine (+16ans, baptisé, confirmé).

Si vous souhaitez faire baptiser un enfant de l'école primaire – inscrivez-le au KT  
Si vous souhaitez faire baptiser un adolescent du collège – inscrivez-le à l'Aumônerie.  
Si vous êtes adulte et vous désirez le baptême parlez-en au Curé.

### CONFIRMATION

Si vous êtes adulte et vous désirez recevoir le sacrement de la Confirmation parlez-en au Curé.

### MARIAGE

Si vous voulez vous marier religieusement contacter le secrétariat au moins 12 mois avant la date souhaitée.

### COMMUNION DES MALADES

N'oublions pas qu'il existe la possibilité de porter la communion à nos malades et aux personnes âgées qui ne sortent plus de la maison. Si vous avez dans votre entourage des personnes qui désirent la recevoir, signalez-le aux prêtres, aux relais locaux ou au secrétariat.

### CONFESSION

Prenez RDV avec le Curé ou avec le père Georges.

## VA ENTRER DANS L'ÉGLISE

Mercredi 22 novembre à 11h Beaulieu/Mer : Matias JAUFFRET

## ONT REJOINT LA MAISON DE DIEU

Henriette GUILLON : Villefranche /Mer

## MESSES DU 20/11/2023 AU 26/11/2023

Lundi :	18h30	Col de Villefranche
Mardi :	18h30	St-Jean-Cap-Ferrat
Mercredi :	18h30	Èze Village
Jeudi :	18h30	Villefranche
Vendredi :	18h30	Beaulieu

## MESSES DOMINICALES

Samedi :	18h00	Messe anticipée
		Col de Villefranche
Dimanche :	09h00 09h00 10h00 11h00 18h00	Messes du jour
		Chapelle Saint Joseph – Èze Aïghetta
		Col de Villefranche ( <i>Communauté polonaise</i> )
		Villefranche
		Beaulieu
		St-Jean-Cap-Ferrat

## INFOS PRATIQUES

Centre pastoral, 28 Bd Mal Leclerc, 06310 BEAULIEU/MER

**Tél** : 0493010146 / **Mail** : nd.esperance.beaulieu@orange.fr

**Site internet** <http://www.paroisse-notre-dame-esperance.net>

**Pour contacter le Père Irek BRACH, le curé**

**Port** : 06.28.08.28.90 **Mail** : [irek.brach06230@gmail.com](mailto:irek.brach06230@gmail.com)